

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_14-DE
Reçu le 15/04/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 – FESTIVAL DE MUSIQUE « BEAULIEU CLASSIC FESTIVAL » -
EDITION 2025 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE TRANSPARENCE
FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION « BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE »

Séance Publique Ordinaire du 8 AVRIL 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. PASQUINI Julien.

QUORUM : 14
PRESENTS : 21
VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 1^{er} avril 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_14-DE
Reçu le 15/04/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

XIV - FESTIVAL DE MUSIQUE « BEAULIEU CLASSIC FESTIVAL » - EDITION
2025 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE TRANSPARENCE FINANCIERE
AVEC L'ASSOCIATION « BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE »

Madame Marie-José LASRY, Première Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
Vu le budget primitif 2025,

Considérant que dans le cadre de l'animation et de la promotion culturelle de la ville, l'association « Beaulieu, Arts et musique » organise une nouvelle édition du Festival de Musique « Beaulieu Classic Festival ».

Considérant que cette manifestation, organisée en partenariat avec la ville, se déroulera du 13 au 20 septembre 2025. Afin de permettre à cette association d'organiser cette manifestation et de contribuer à l'équilibre financier de son budget, il a été convenu de lui apporter, dans le cadre de ce partenariat, une subvention d'un montant de 50.000 euros (cinquante mille euros).

Considérant que le montant précité est supérieur à 23.000 euros et qu'il convient, conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, de conclure avec cette association une convention ayant pour finalité de définir l'objet, le montant et les conditions de son utilisation.

Considérant que cette participation financière lui permettra de faire face à ses dépenses de fonctionnement, telles que salaires, rémunération des artistes, frais de réception, électricité, timbres, droits d'auteurs, publicité et autres taxes diverses, etc. L'association s'engage à utiliser cette subvention exclusivement au titre de l'organisation du Festival de Musique « Beaulieu Classic Festival 2025 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE,

PAR 23 VOIX POUR ET 1 ABSENTION (Mme Jacqueline POTFER),

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_14-DE
Reçu le 15/04/2025



- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 50.000 euros à l'association « BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE » pour l'organisation du Festival de musique classique, Edition 2025,
- APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes s'y rattachant,
- DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget primitif 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_14-DE
Reçu le 15/04/2025

